

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 11 mars 2020, à 19 heures 00.

Étaient présents : Mrs. François Veilleux, maire de Beauceville;
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Mmes. Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6766-20

SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 12 février 2020
4.	Administration et finances 4.1 Liste des comptes à payer 4.2 Avis de motion et présentation – Règlement de gestion contractuelle 4.3 Étude de bilan commercial – DEMARCOM 4.4 Nomination d'un représentant au comité d'analyse – Entente de proximité 4.5 Signature – Fonds des régions et ruralité 4.6 Entente sectorielle – Partage de ressource – TREMCA – 4.7 CITAM 311 4.8 Reddition MAMH – Mise en commun des ressources – Projet Réseau 4.9 Piste cyclable Phase III – Autorisation de signature
5.	Ressources humaines 5.1 Embauche d'un inspecteur en urbanisme
6.	Environnement 6.1 Technologie de traitement des matières organiques 6.2 Entente de gestion avec Tring-Jonction – Putrescible (collecte, transport, traitement)
7.	Aménagement du territoire 7.1 Conformité Tring-Jonction – Règl. 462 modifiant le Plan d'urbanisme 7.2 Conformité Tring-Jonction – Règl. 456 modifiant le règlement de construction
8.	Développement économique et social 8.1 Appui Sogetel – Fibre optique 8.2 FLI – Demande d'augmentation de fonds 8.3 Living-Lab - Opportuna pour phase II 8.4 Autorisation de présenter une demande de subvention au MEI
9.	Période de questions
10.	Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 12 février 2020

6767-20 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2020 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer

6768-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 11 mars 2020 : 550 405.12 \$

4.2 Avis de motion et présentation – Règlement de gestion contractuelle

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Gilbert, à l'effet que le règlement 212-20 sera adopté, à une séance ultérieure, visant à remplacer la politique de gestion contractuelle de la MRC.

M. Gilbert fait la présentation du règlement.

4.3 Étude de bilan commercial – Offre/demande

ATTENDU QUE la MRC a un mandat de planification de son territoire, incluant le développement économique;

ATTENDU QUE les inondations du printemps 2019 ont un impact majeur sur le noyau villageois de VSJB et Beauceville. Le tissu commercial de Beauceville a été particulièrement atteint;

ATTENDU QUE la MRC ne dispose pas d'indicateurs permettant de déterminer les secteurs commerciaux en excédents ou en déficience selon la consommation projetée;

ATTENDU QU'il serait important, tant pour les municipalités que pour le CLD, de disposer d'un bilan dressant le portrait de la consommation en termes d'offre et de demande afin de cibler plus précisément les besoins de la population et les fuites commerciales. Somme tout, avoir une étude de diversité commerciale;

ATTENDU QU'une étude de bilan commercial permettra d'identifier précisément les possibilités commerciales afin d'attirer les entreprises qui pourraient combler les manques;

6769-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Demarcom à 15 000 \$ plus taxes, payable à même l'enveloppe du FRR 2020-2021.

4.4 Nomination d'un représentant au comité d'analyse – Entente de proximité

ATTENDU QUE les MRC de Chaudière-Appalaches ont conclu une entente sectorielle sur le maintien des services de proximité dans les communautés;

ATTENDU QUE les projets présentés doivent passer par un comité d'analyse composé d'un représentant par MRC;

6770-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de nommer madame



Audrey Boivin à titre de représentante comme agente de développement pour la MRC Robert-Cliche.

4.5 Signature – Fonds des régions et ruralité

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire, de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

6771-20

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que :

- Le conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.6 Entente sectorielle – Partage de ressource – TREMCA – 5k\$/an sur 3 ans

ATTENDU QU'il est possible, via une entente sectorielle, de financer une ressource (employé ou chargé de projet ad hoc) qui serait dédiée au suivi des dossiers régionaux en cours.

ATTENDU QUE la part du milieu, 5000\$/MRC/an proviendrait d'une diminution de la cotisation annuelle de la TREMCA qui passerait ainsi de 10 000\$/an à 5 000\$;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan serait maître d'œuvre de l'entente;

ATTENDU QUE la durée de l'entente est de 3 ans;

6772-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adhère à l'entente et que le préfet soit autorisé à la signer.

4.7 CITAM 311

ATTENDU l'offre de service de CITAM 311 pour le service de réception téléphonique;

ATTENDU QUE ce montant est prévu au budget et a fait l'objet d'une présentation détaillée au comité des finances.

6773-20

SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de CITAM 311 pour un montant annuel de 4000 \$/an.



4.8 Reddition MAMH – Mise en commun des ressources – Projet réseau

ATTENDU QU'à l'été 2018 et 2019, un étudiant en génie civil du Cégep Beauce-Appalaches a procédé à la numérisation d'infrastructures municipales pour toutes les municipalités de la MRC sauf la ville de Beauceville et la ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, de services ou d'activités en milieu municipal », les 8 municipalités participantes ont bénéficié d'une aide de 11 321 \$;

ATTENDU QUE le projet s'est terminé en 2019 et que le Ministère des Affaires municipales exige un rapport final approuvé par une résolution du Conseil de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le rapport final est déposé aux membres du Conseil pour approbation;

ATTENDU QUE l'objectif de la numérisation :

1. Gérer les infrastructures municipales (inventaire, entretien, ajout, suppression) et diffuser les infrastructures sur le web pour les repérer sur le terrain (cellulaire, tablette, ordinateur). La saine gestion permettra d'améliorer les performances des réseaux, et la satisfaction des contribuables, en plus de réaliser des économies.
2. Remettre aux ingénieurs les données numériques pour le plan d'implantation de la municipalité concernée. Des économies substantielles peuvent être réalisées en honoraires professionnels.
3. Intégrer les « tels que construit » des nouvelles infrastructures dans la numérisation et les diffuser aux différents professionnels.
4. Est de fournir un rapport final approuvé par une résolution du Conseil de la MRC Robert-Cliche au Ministère des Affaires municipales;

6774-20

SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport final pour le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » tel que présenté pour la numérisation d'infrastructures municipales des municipalités de Saint-Victor, Saint-Alfred, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Frédéric, Tring-Jonction et Saint-Séverin.

4.9 Piste cyclable – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière au gouvernement pour la réalisation de la phase III de la piste cyclable;

ATTENDU QU'il se pourrait que la MRC reçoive une confirmation d'ici le 31 mars (fin d'année financière QC) et que le préfet doit être autorisé à signer rapidement toute entente intervenue;

6775-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche autorise le préfet à signer tous documents de convention pour la réalisation d'interventions sur la véloroute de la Beauce avec le gouvernement provincial ou ses ministères.



5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche – Inspecteur en urbanisme

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé l'ouverture du concours pour l'embauche d'un inspecteur en urbanisme le 12 février 2020;

ATTENDU QUE les résultats du concours;

ATTENDU QUE monsieur Stéven Grenon est à l'emploi de la MRC depuis avril 2019 pour un poste temporaire comme inspecteur en urbanisme;

6776-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Stéven Grenon comme inspecteur en urbanisme pour un poste régulier à temps plein, classe 3, échelon 8.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Technologie de traitement des matières organiques

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC prévoit l'étude de divers scénarios de gestion des matières organiques. Notre MRC a réalisé depuis janvier 2019 une étude technico-économique conjointe avec la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le but de déterminer quel serait le meilleur scénario de gestion de ses matières organiques pour les 2 MRC;

ATTENDU QUE plusieurs technologies de traitement ont été étudiées et pour certaines les coûts ont été évalués;

ATTENDU QUE la collecte en sacs de couleur avec tri robotisé clé en main nécessite l'emploi de sacs de plastique de plastique, mais permet d'éviter une troisième collecte et l'achat de bacs roulants bruns.

ATTENDU QUE cette option s'avère la plus intéressante;

ATTENDU QUE la collecte en sacs de couleur avec tri robotisé est déjà en opération au Centre de tri optique dans la ville de Delano au Minnesota;

ATTENDU QU'une visite des opérations au Minnesota serait souhaitée avant de statuer;

6777-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les frais de représentation pour deux employés au Minnesota en collaboration avec la MRC Nouvelle-Beauce avant de statuer sur la position finale de la MRC Robert-Cliche.

6.2 Entente de gestion avec Tring-Jonction – Putrescible (collecte, transport, traitement)

ATTENDU QUE l'orientation de la MRC quant au choix technologique pour la collecte et le traitement du putrescible sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction est la seule municipalité qui ne fait pas affaire avec le site d'enfouissement de Frampton pour ses déchets. Elle est membre d'une régie dans la région de Thetford Mines;

ATTENDU QUE pour la municipalité de Tring-Jonction, l'option d'implanter une troisième collecte (bac brun) semble la plus appropriée;

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction offre à la MRC la possibilité de prendre en gestion le putrescible sur son territoire;



ATTENDU QUE comme la MRC a seule compétence en matière de matières résiduelles;

6778-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche autorise la conclusion d'une entente avec la municipalité de Tring-Jonction pour la gestion de la collecte, du transport et du traitement de la matière putrescible pour une durée de 3 à 5 ans, selon la durée de l'entente convenue entre la municipalité de Tring-Jonction et son entrepreneur.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Conformité Tring-Jonction – Règlement 462 modifiant le Plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 11 novembre 2019, a adopté le règlement numéro 462 amendant le Plan d'urbanisme numéro 394;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6779-20

SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 462 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7.2 Conformité Tring-Jonction – Règlement 456 modifiant le règlement de construction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 11 novembre 2019, a adopté le règlement numéro 456 amendant le règlement de construction numéro 398;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6780-20

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 456 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

8.1 Appui Sogetel – Fibre optique

ATTENDU QUE Sogetel demande l'appui de la MRC pour déposer un deuxième projet pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC non desservi par le projet de décembre 2019;



ATTENDU QUE le territoire est couvert partiellement par la demande de décembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC souhaitent que leurs résidants puissent bénéficier d'un service Internet haute vitesse par fibre optique;

ATTENDU QUE l'entreprise Sogetel travaille à un projet de déploiement de fibre optique à la maison (FTTH) qui améliorerait grandement la couverture en Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE Sogetel se spécialise dans le déploiement de réseaux de fibre optique en milieu rural, ayant mené à bien des déploiements de fibre optique dans plusieurs dizaines de municipalités du Québec;

ATTENDU QUE Sogetel possède déjà un réseau de fibre optique dans certaines parties de la MRC et qu'elle est très bien placée géographiquement pour desservir la MRC à un coût raisonnable;

ATTENDU QUE Sogetel a l'intention de demander des subventions pour son projet de déploiement de fibre optique;

ATTENDU QUE les gouvernements et le CRTC souhaitent que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur privé pour assurer la couverture de leur territoire en Internet haute vitesse;

6781-20

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'appuyer l'entreprise Sogetel dans ses demandes de subventions pour son projet de déploiement de fibre optique sur le territoire de la MRC. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que Sogetel pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire.

8.2 FLI – Demande d'augmentation de fonds

ATTENDU QUE le 6 février 2020, le conseiller en développement économique, de la direction régionale de Chaudière-Appalaches, Ministère Économie et de l'Innovation nous informait, d'une recapitalisation de 10M\$ pour le FLI, soit 5M\$ en 2020-2021 a été autorisé par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE le 26 février 2020, le conseiller en développement économique de la direction régionale de Chaudière-Appalaches, Ministère Économie et de l'Innovation, nous informait que la MRC peut demander un montant additionnel de prêt de 1 120 000\$ pour le FLI;

ATTENDU QUE le taux de placement dans les entreprises est supérieur à 70% au FLI;

ATTENDU QUE les liquidités nettes au compte FLI sont de moins de 200 000\$;

ATTENDU QUE le rendement du FLI est positif;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers sont à l'étude;

ATTENDU QUE le CIC, lors de la tenue de la rencontre du 25 février 2020, recommande de déposer une demande d'octroi de prêts additionnels à la MRC, auprès du conseiller en développement à la Direction régionale de Chaudière-Appalaches, Ministère Économie et de l'Innovation.

6782-20

SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au MEI un prêt additionnel de 1 120 000 \$ pour réaliser des projets à venir et développer notre économie.



8.3 Living-Lab -Mandat Opportuna pour phase II

6783-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'accompagnement à Opportuna pour la phase selon l'offre présentée.

8.4 Autorisation de présenter une demande de subvention au MEI

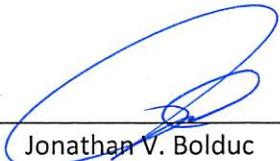
6784-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière au MEI pour la réalisation du projet Living-lab tel que présenté.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

6785-20 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.


Jonathan V. Bolduc
Préfet


Jacques Bussièrès
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

